ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question orale n° 1803

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur la couverture du territoire en haut débit en Languedoc-Roussillon et plus particulièrement en Lozère. France Télécom a équipé ses centraux téléphoniques en ADSL, mais 2 % de la population française n'y auront pas accès. Le Gouvernement s'est engagé auprès des collectivités à mettre en oeuvre les outils nécessaires pour assurer un accès haut débit à toutes les communes en zones blanches, en mobilisant les technologies disponibles, notamment le wimax. Aujourd'hui, l'Arcep a désigné deux opérateurs, Bolloré et HDRR, pour se charger de ces installations dans la région Languedoc-Roussillon. Cependant, il souhaiterait savoir quelle couverture est prévue par ces opérateurs dans le département de la Lozère, ce d'autant plus que l'État s'est engagé à soutenir le Département pour équiper l'A75 en fibre optique. Aussi, il souhaiterait savoir comment vont s'articuler ces différents dispositifs avec le plan national de soutien aux collectivités annoncé par le Gouvernement, dans un souci de cohérence d'action.

Texte de la réponse

ACCES A L'INTERNET HAUT DEBIT EN LOZERE

M. le président. La parole est à M. Pierre Morel-A-L'Huissier, pour exposer sa question, n° 1803.

M. Pierre Morel-A-L'Huissier. Monsieur le ministre délégué, j'ai bien pris note de votre réponse à Hervé Mariton. Permettez-moi néanmoins, en tant qu'auteur d'un important rapport sur le télétravail, paru en novembre 2006, et en tant qu'élu d'un département symbole de la ruralité, de vous faire part de ce que je pense à propos de l'accès au haut débit et au très haut débit. Je suppose que vous êtes au courant du désir des citoyens de bénéficier de la meilleure technologie possible, laquelle évolue très vite.

France Télécom a lancé un programme très ambitieux d'accès à l'ADSL et presque tous les commutateurs cantonaux et communaux sont aujourd'hui desservis. Toutefois, dès que l'on se trouve à plus de cinq kilomètres du commutateur, le signal ne passe plus et les élus - les politiques, comme on dit - sont interpellés au sujet des solutions technologiques qu'ils envisagent.

Certes, le CISI a décidé, au mois de juillet dernier, de verser aux communes défavorisées des aides comprises entre 5 000 euros et 8 000 euros. Le Premier ministre, lors de sa visite en Lozère, au mois de juin, a eu l'occasion de nous en préciser les modalités. Dans la région Languedoc-Roussillon, l'ARCEP a désigné deux opérateurs - Bolloré Télécom et HDDR - pour développer la nouvelle technologie du WiMax. Or nous ne disposons d'aucune information sur la volonté de ces deux organismes de couvrir l'ensemble du territoire lozérien.

En outre, l'État a financé la mise en place d'un fuseau de fibres optiques le long de l'A75, cette superbe autoroute qui part de Clermont-Ferrand et passe par Millau. Dans le même temps, France Télécom propose aussi une offre enrichie en fibre optique. J'ignore, monsieur le ministre, quelle action l'État entend mener, dans un souci de clarté, afin que toutes ces initiatives ne s'entrechoquent pas. Ma question est donc très précise : comment assurer une certaine cohérence et une certaine transparence entre ces différentes initiatives en matière numérique sur l'ensemble du territoire ? J'ai bien noté, pour finir, monsieur le ministre délégué, que vous

avez parlé des dispositifs WiFi. Reste que cette technologie tend à l'obsolescence si l'on considère que les citoyens souhaitent bénéficier non plus du 512 kilobits mais veulent déjà 1 mégabit ou 2 mégabits.
M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.
M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. Monsieur le député, vous parlez de cohérence. Si vous voulez m'entendre dire que l'État doit imposer un modèle et un seul, je vous réponds clairement non ! Il s'agit au contraire de favoriser la compétition tarifaire afin d'offrir une qualité de services à même de satisfaire les besoins de chacun. Vous n'en avez pas parlé, mais vous n'ignorez pas que lorsque seul l'opérateur historique est présent, le seul tarif auquel on est soumis paraît parfois un peu élevé. Or l'équité, la justice consistent à pouvoir offrir l'accès à ces technologies au moindre coût.
Nous avons choisi de créer un paysage législatif qui incite les collectivités - par le truchement de l'opérateur historique, France Télécom, que je salue - à équiper le territoire le plus largement possible. Reste que lorsque l'on se trouve à cinq ou six kilomètres d'un noeud de raccordement, le haut débit n'arrive pas toujours au flux souhaité. C'est pourquoi, la concurrence étant ouverte, nombre de collectivités s'équipent elles-mêmes de leur propre réseau. Je relève d'ailleurs que cette opportunité que nous avons donnée amène l'opérateur historique à aller plus loin que son engagement initial. Ainsi, progressivement, le niveau atteint est-il de plus en plus performant.
Vous évoquez ensuite la question du très haut débit. On a décelé quelque 2 500 zones d'activité non desservies par l'Internet à très haut débit. L'opérateur historique - je l'en remercie - s'est engagé à toutes les couvrir. Depuis un an qu'il a lancé ce programme, l'objectif est atteint puisque ces zones reçoivent désormais le 100 mégabits - au minimum. J'ai ainsi inauguré il y a quelque temps, à Brive-la-Gaillarde, une entreprise d'emballage de produits agroalimentaires italiens, allemands, hollandais, installée là depuis cinquante ans. Le chef d'entreprise lui-même m'a informé que ses clients ne voulaient plus de ses services s'il n'avait pas accès à l'Internet très haut débit pour pouvoir, à plusieurs milliers de kilomètres de distance, apporter des correctifs immédiatement. Grâce à l'installation du très haut débit, nous avons sauvé le maintien sur place de cette entreprise.
On pourrait citer des milliers d'autres exemples de ce type. Ainsi, je suis allé inaugurer dans le Loiret, jeudi dernier, un des premiers équipements WiMax depuis que nous avons délivré les deux licences de mise en service, au mois de juillet dernier. Dans le même temps, je suis allé visiter une grande entreprise agroalimentaire située à vingt kilomètres de là, en pleine campagne, à Saint-Cyr-en-Val. Cette entreprise dont les clients proviennent aussi bien du territoire national que du reste de l'Europe aurait dû délocaliser ses activités si elle n'avait pas été pourvue de la technologie WiMax. Le matin-même de ma visite, le WiMax a été mis en service et l'entreprise pouvait communiquer instantanément avec ses clients.
Vous avez rappelé que nous avons accordé deux licences dans la région Languedoc-Roussillon : l'une à Bolloré Télécom et l'autre à HDRR. Dans les prochains mois, les deux entreprises devront avoir déployé plus de 130 sites WiMax dont 120 en zone rurale, et notamment en Lozère, où l'on trouve les territoires parmi les moins bien couverts. Ainsi 70 % des zones blanches auront été éliminées. En ce qui concerne les 30 % restants, le Gouvernement a fait le choix de soutenir les initiatives des collectivités concernées. Nous ne sommes en effet pas en mesure d'équiper en fibre optique des endroits où les reliefs ne le permettent guère, à moins d'engager des milliards d'euros, ce qui ne serait pas très raisonnable puisque nous avons besoin d'investir ces sommes dans la construction d'infrastructures ferroviaires, routières, hospitalières, pour desservir quelques habitants qu'il ne saurait cependant être question d'exclure.
Vous dites que le WiFi est dépassé. Il existe cependant aujourd'hui de plus en plus d'offres satellitaires de plus en plus performantes et dont le coût moyen est de 10 000 euros. Reste qu'il appartient à la commune de faire preuve d'initiative, de volontarisme, d'autant qu'il n'est pas courant que l'État s'engage à participer à hauteur de 80 % de l'investissement. Il s'agit d'une belle initiative de la part du Gouvernement. Encore une fois, nous agissons en faveur des communes les plus défavorisées, les plus isolées, qui ne bénéficieront ni de la fibre optique ni du WiMax. Il est prévu, dans les contrats de projets État-régions 2007-2013 - un volet y est consacré - , que toutes les collectivités qui auront contracté avec l'État - régions, départements, communautés de communes, communautés urbaines, communautés d'agglomérations - pourront s'équiper de leur propre réseau, ouvert à la concurrence de tous les opérateurs.
Je pense très sincèrement que toutes ces offres et l'opportunité donnée à des opérateurs de venir sur des réseaux publics organiser cette concurrence sont salutaires pour le service et pour les tarifs. Et je ne doute pas un seul instant qu'en Lozère, ainsi que vous le souhaitez, ou en Languedoc-Roussillon, toutes les inquiétudes légitimes que vous émettez au nom des maires et de vos administrés trouveront une réponse dans les mois qui

viennent grâce à une vision très large du Gouvernement et aux outils que nous avons mis en place.
M. le président. La parole est à M. Pierre Morel-A-L'Huissier.
M. Pierre Morel-A-L'Huissier. Monsieur le ministre, je vous remercie pour la précision de votre réponse ainsi que pour votre implication personnelle dans ce dossier depuis que vous êtes ministre délégué à l'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1803
Rubrique : Télécommunications
Ministère interrogé : aménagement du territoire
Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 169
Réponse publiée le : 10 janvier 2007, page 11
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 janvier 2007